

DEMANDE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Retournez a la: Société Canadienne de Chevaux Belges 17150 Conc. 10, Schomberg, Ontario L0G 1T0

RACE

Je déclare par les présentes que l'animal nommé No d'Enr:
est lisiblement tatoué ou identifié tel qu'indiqué sur la demande d'enregistrement ou sur le certificat d'enregistrement ci-joint et a été vendu du

donné a No I.D. de l'acheteur si connu

adresse ville province

code postal pays le et livre le
jour mois année jour mois année

X _____
Signature du vendeur ou du représentant autorisé No I. D. vendeur

.....
Address du vendeur ville province code postal

CERTIFICAT DE SAILLIE SI C'EST UNE FEMELLE ET Q'ELLE EST PLEINE LORSQUE VENDUE. REMPLIR ALORS UN CERTIFICAT DE SAILLIE ET LE SIGNER. LORSQUE POSSIBLE. INCLURE LE RAPPORT DE SAILLIE D'INSEMINATION ARTIFICIELLE POUR LES SERVICES DIA.

CERTIFICAT DE SAILLIE

(MEUILLEZ RAPPPORTER TOUS LES SAILLIES)

Je déclare par les présentes que d'après mon registre privé, l'animal ci-dessus a été sailli le par
jour mois année

PERE NO. d'ENR par I.A. ou manuel

ET/OU Exposé entre le et le au
jour mois année jour mois année

PERE NO d'ENR.
Nom du père qui a saillie

LAISSEZ EN BLANC

X _____ NO I.D.

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE DU PERE QUI A SAKLLIE OU PROPRIETAIRE
DE SEMENCE OU DE SON REPRESENTANT AURORISE

INSTRUCTIONS

- La demande doit être accompagnée d'un règlement à l'ordre de la Société Canadienne des Chevaux Belges afin de couvrir les frais de transfert. Ne payez pas en argent comptant. Envoyez le tout à l'adresse mentionnée au haut du présent formulaire.
- SI LE VENDEUR N'EST PAS MEMBRE, ALORS LES FRAIS REQUIS POUR LES NON-MEMBRES ÉQUIVALENT AU DOUBLE DES FRAIS MENTIONNÉS CI-DESSUS DANS TOUS LES CAS.
- La demande doit être entièrement remplie par le vendeur ou l'agent autorisé, à l'encre ou dactylographiée.
- La demande doit être signée à l'encre par le vendeur ou un représentant autorisé. Les signatures d'impression ne sont pas acceptées.
- La demande doit être présentée à la Société Canadienne des Chevaux Belges avec le certificat d'enregistrement original si l'animal a été enregistré ou la demande d'enregistrement, si vous faites une demande d'enregistrement et de tranfert au même moment.

Conformément à la *Loi sur la généalogie des animaux*, le VENDEUR a la responsabilité de fournir au nouvel acheteur un certificat d'enregistrement à son nom

Avant l'enregistrement de la progéniture ou de saillies de juments, un prélèvement sanguin doit être effectué sur un étalon ou bien avoir un dossier de son ADN